

Postulat pour un appel d'offre pour les Artisans de Champ-Colin

Nyon, le 16 Août 2021

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Historique

Tout d'abord, permettez-nous, avant de développer notre postulat, de faire un petit historique de ce dossier :

- En 2016, la Ville de Nyon acquiert la parcelle 1093, sise dans la zone industrielle de Champ-Colin, d'une surface de 6'340 m² (préavis 253/2015)
 - En 2018, la Municipalité propose de rénover cette halle, qui est quasiment insalubre pour un montant de 2'600'000.- (préavis 111/2018)
 - Dans le même temps, les deux soussignés déposent un postulat demandant la valorisation de cette parcelle, qui abrite actuellement une entreprise qui y stocke des tuyaux, évoquant, comme pour le logement, la proposition d'une coopérative d'artisans afin de pouvoir mettre sur le marché des surfaces pour les artisans qui ont du mal à trouver des locaux à des prix abordables à Nyon (postulat pour la création des ACC (Artisans de Champ-Colin) par Florence Darbre Gubbins et Patrick Buchs).
 - Lors de la séance du 12 Novembre 2018, le Conseil Communal a décidé de ne pas accepter le crédit pour la rénovation de la halle et de le renvoyer à la Municipalité pour nouvelle étude. A cette même séance, le Conseil a accepté d'envoyer le postulat « Pour la création des ACC » à la Municipalité.
- Suite à cette séance, la Municipalité a résilié le bail avec le locataire et trouvé un accord pour un départ en 2026.
- En 2019, la Municipalité répondait au postulat (préavis 183/2019), indiquant qu'elle n'avait pas de projet particulier pour cette parcelle, située en plein cœur de la zone industrielle de Nyon. Dans son rapport, la commission indiquait : « *Convaincue par le bien-fondé de la proposition des postulants.e.s, satisfaite des échanges et de la discussion constructive et étayée avec le Syndic lors de la séance de commission, cette dernière regrette de ne pas retrouver un enthousiasme et une vision similaire dans la réponse écrite du préavis municipal. Ainsi, à titre d'impulsion et comme message d'encouragement pour la suite du processus, la commission ne prend que partiellement acte du rapport-préavis 183/2019.* »
 - En 2020, la Municipalité dépose le préavis 196/2020 pour une mise aux normes de la halle, pour un montant de CHF 245'000.-, dans l'attente du départ du locataire actuel et d'avoir un projet pour le futur de cette parcelle.
 - Dans sa séance du 05 Octobre 2020, le Conseil Communal a accepté le nouveau plan d'affectation pour Champ-Colin, plus axé sur l'artisanat et la production.

Coopérative des artisans de Champ-Colin – Round 2 :

On pourrait se demander le bien fondé de revenir avec ce projet. Cependant, les postulants pensent que sans un nouveau postulat, le sujet risque de ne pas avancer.

La parcelle sera libérée à fin 2026. Si cela peut paraître lointain, c'est en réalité demain et le temps de faire un projet, fait que nous estimons que c'est aujourd'hui que nous devons développer politiquement ce que nous voulons pour cette parcelle stratégique.

Les postulants sont plus que convaincus que le format de DDP et de Coopérative est ce qu'il faut pour cette parcelle, afin de permettre la mise sur le marché de surfaces artisanales à des prix abordables.

D'autant que la commission chargée de la réponse au postulat, unanime, a indiqué dans son rapport :

« Désireuse d'avancer dans la proposition des postulants, la commission a débattu de la suite concrète qui pourrait lui être donnée. Afin de concrétiser et mettre en place une coopérative d'artisan.e.s, un appel à projet doit être lancé et une identification des futurs acteurs.trices doit être entreprise.

Les priorités, telles que la commission les identifie, sont :

- Une priorité absolue aux artisan.e.s
- Une priorité aux acteur.trices économiques de Nyon
- Une priorité à la formation et à l'apprentissage
- Une priorité à la densité de l'emploi

À l'instar de ce qui est pratiqué pour le logement, un appel à projet pourra être émis en annonçant le nombre de mètres carrés des surfaces à disposition et le nombre de baux désirés. Dès que possible, il conviendrait de fédérer les potentiels futurs locataires autour du projet afin que ces dernier.ère.s soient associé.e.s au processus. »

Nous demandons donc à la Municipalité de revenir devant le Conseil avec un cahier des charges incluant les m², le type de locataires qu'elle souhaite, des objectifs clairs ainsi qu'un échéancier pour lancer un appel à projet pour des coopératives d'artisans existantes ou qui pourraient être fondées pour ce projet.

Au vu de l'historique et du fait que le Conseil s'est déjà prononcé plusieurs fois en faveur de ce projet, nous demandons un renvoi immédiat à la Municipalité.

Florence Darbre Gubbins

Patrick Buchs

Documents en lien avec ce postulat :

- Postulat pour la création des ACC (Artisans de Champ-Colin)
<https://www.nyon.ch/media/document/0/postulatbuchscreationacc.pdf>
- Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat
<https://www.nyon.ch/media/document/0/rapport-postulat-p-buchs-acc.pdf>
- Rapport préavis 183/2019
<https://www.nyon.ch/media/document/0/pm183-reponsepostulatbuchsacc.pdf>
- Rapport de la commission chargée du préavis 183/2019
<https://www.nyon.ch/media/document/0/rapport-183-2.pdf>